



27 JUIN 2018

MINISTÈRE
DU LOGEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE,

en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° **E05837** / MLA / DPAM du

Proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du **certificat de pilote lagonaire (CPL)** tenue à Bora-Bora (ISLV) du 23 au 25 avril 2018.

LE MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
en charge des transports interinsulaires

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 653/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;

Vu l'arrêté n° 838/CM du 20 juin 2002 portant nomination de Mme Catherine ROCHETEAU en qualité de chef du service de la navigation et des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 1512/CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;

Vu l'arrêté n° 5329/MLA du 4 juin 2018 portant délégation de signature au profit de Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;

Vu l'arrêté n° 603/CM du 9 mai 2012 modifié, portant création du certificat de pilote lagonaire, en fixant les prérogatives, le règlement des examens ainsi que les conditions générales de sa délivrance ;

Vu l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 relatif aux programmes de formation, et de certification ainsi qu'aux modalités générales conduisant à la délivrance du certificat de pilote lagonaire ;

Vu la décision n° 1669/MET/DPAM du 21 février 2018 modifiée, portant ouverture des sessions d'examen des modules 2 et 3 conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) et du module 7 conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), au titre de l'année 2018 ;

Vu la décision n° 3788/MET/DPAM du 13 avril 2018 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL), organisées à Bora-Bora (ISLV) du 23 au 25 avril 2018 inclus ;

Vu l'arrêté portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de pilote lagonaire (CPL) qui s'est déroulée à Bora-Bora (ISLV) du 23 au 25 avril 2018 inclus ;

Vu le procès-verbal n° 02-2018/CPL du 20 juin 2018 de la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) - session d'examen n° 02-2018/CPL tenue au centre d'examen de Bora-Bora (ISLV) du 23 au 25 avril 2018.

Ampliations :

PR 1
VP 1
SGG 1
REG 1
MLA 1
DPAM 1
Int. s/c DPAM 1
JOPF 1

Lexpol :

DMRA

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du certificat de pilote lagonaire (CPL) – session d'examen n° 02-2018/CPL tenue au centre d'examen de Bora-Bora (ISLV) du 23 au 25 avril 2018.

Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le **module 2 « conduite du navire »**, tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 13

Candidats présents : 12

NOM	Prénoms
AIHO	Heimanuiti, Michaël
CHANCELADE	Tehau
CLARK	Roland
MAHATIA	Rayan, Marama
MULATIER	Hiro, Eric
PATU	Taaroa, Manuarii
PUNAA	Iona, Jonas
TEIHOTAATA	Hina, Taratua
TETUAHITI	Toaririnui, Toromona
TEUIRA	Viriarii, Omer
TEUPOOHUITUA	Nelson, Apuhi
TIATIA	Giovanni

Article 3. - La commission d'examen a décidé de valider le **module 3 « contrôle de l'exploitation du navire »**, tel que prévu par l'arrêté n° 604/CM du 9 mai 2012 susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 22

Candidats présents : 21

NOM	Prénoms
AIHO	Heimanuiti, Michaël
ANANIA	Herearii, Vari
BESINEAU	Rainui, Michel
CHANCELADE	Tehau
CLARK	Roland
CROCOMBE	Teihoariimatepa, Georges
MARE	Benioni, Roo
MAUAHITI	Patrick, Tiamatahi
MONTARON	Mihimana, Lévi
PAHUIRI	Romain, Tehei
PATU	Taaroa, Manuarii
PUNAA	Iona, Jonas
TAUMAU	Médéric, Rauhiti
TETUAHITI	Toaririnui, Toromona
TEUIRA	Viriarii, Omer
VAHINEMOEA	Tama, Wilfrid

Article 4. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le **27 JUIN 2018**

Pour Le Ministre
du logement
et de l'aménagement
du territoire,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
La directrice des affaires
Maritimes polynésiennes



Catherine ROCHETEAU

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI